

C o m m u n e d u P E L L E R I N

REALISATION D'UN POLE SPORTIF

Sommaire du dossier d'enquête publique unique

Afin d'anticiper les besoins futurs sur son territoire, la commune du Pellerin envisage la réalisation d'un nouveau pôle sportif.

Le pôle sera réalisé en deux phases de travaux :

- Première phase : réalisation du terrain synthétique au Nord et des parkings.
- Deuxième phase : réalisation du terrain en herbe, des vestiaires et de la piste d'athlétisme.

Dans sa globalité, le projet est soumis à différentes procédures réglementaires à savoir :

- **Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**
- **Evaluation environnementale**
- **Déclaration d'Utilité Publique**

- **Dossier loi sur l'eau**
- **Permis d'aménager**

Les dossiers de Mise en comptabilité du PLU, d'Evaluation environnementale et de DUP sont soumis à enquête publique. Dans les textes, lorsqu'un projet fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique nécessitant une mise en compatibilité du PLU, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence (article L123-14 du code de l'urbanisme).

Ainsi, et comme proposé par la réglementation (article L 123-2 et R.123-7 du code de l'environnement), un unique dossier d'enquête est constitué. Il permet également de mutualiser les enquêtes publiques relatives à chacun des codes (Environnement, Expropriation, Urbanisme et Collectivités Territoriales) en une seule session d'enquête.

Les pages suivantes détaillent le contenu des pièces constituant le présent dossier d'enquête publique unique :

1. DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE:

- **1.1 : Plan de situation**
- **1.2 : Note de présentation non technique**
- **1.3 : Présentation et justification du projet**
- **1.4 : plan général des travaux (1^{ère} phase)**
- **1.5 : Appréciation sommaire des dépenses**
- **1.6 : Mention des textes qui régissent l'enquête publique**
- **1.7 : Autres demandes d'autorisations nécessaires pour réaliser le projet**
- **1.8 : Information préalable au public**

2. DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

- **2.1 : Mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme**
- **2.2 : Evaluation environnementale**

3. DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Dossier de demande d'enquête parcellaire

4. ANNEXES

- **Annexe 1 : Copie du courrier de demande de mise en compatibilité du Plum**
- **Annexe 2 : Délibération du CM du 27 Juin 2016 (lancement d'une procédure de DUP pour l'acquisition de terrains en vue de la réalisation d'un nouveau pôle sportif)**
- **Annexe 3 : Etude de capacité de développement – AURAN 2014**
- **Annexe 4 : Etude d'implantation – Atelier Préau 2016**

1. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE:

PIECE 1.1 : PLAN DE SITUATION

PIECE 1.2 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Cette pièce explicitera rapidement mais précisément le projet, ses impacts sur l'environnement et les mesures d'accompagnement mises en œuvre pour limiter les impacts. Elle sera accessible à tout public, non expert, souhaitant prendre connaissance facilement des éléments du dossier.

PIECE 1.3 : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cette pièce permettra de rassembler tous les éléments relatifs au projet lui-même :

- Sa localisation et son périmètre
- La description des ouvrages le constituant
- Les raisons ayant conduit au choix du projet
- Les coûts estimatifs

PIECE 1.4 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX

- Le dossier comprend un plan masse du projet pour le terrain de foot synthétique

PIECE 1.5 : APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Le dossier comprend sous forme de tableau récapitulatif :

- Le montant des acquisitions foncières à réaliser (avis des domaines)
- Le montant des études (Moe et études complémentaires)
- Le montant des travaux

PIECE 1.6 : MENTION DES TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier comprend les mentions des principaux textes qui régissent l'enquête publique, insertion de l'enquête dans la procédure administrative, décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

PIECE 1.7 : AUTRES DEMANDES D'AUTORISATIONS NESSECAIRES POUR REALISER LE PROJET

Le dossier comprend les mentions autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

PIECE 1.8 : INFORMATION PREALABLE AU PUBLIC

2. DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

PIECE 2.1 : MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Cette pièce comprend :

- Une note de présentation qui constitue un additif au rapport de présentation, au PADD et au plan de zonage du PLU, définissant sur le territoire communal les caractéristiques essentielles du projet soumis à enquête publique, ainsi que les impacts du projet sur le PLU.
- Un exemplaire du nouveau plan de zonage modifié (planches 48-31 et 49-31), ainsi qu'un plan de zonage général

PIECE 2.2 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

l'évaluation environnementale : Elle constitue une des pièces majeures du dossier d'enquête publique unique. Elle aborde différents points comme :

- Une analyse de l'état initiale
- L'évaluation des impacts et les mesures d'évitement ou de compensation
- La compatibilité du projet avec les documents supra-communaux.
- Les indicateurs de suivi

Elle permet d'évaluer l'impact de la nouvelle opération sur l'environnement et de prendre en compte toutes les mesures de préservation.

5. DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- un Plan parcellaire des terrains et bâtiments.
- La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux.